



**Charte d'engagement réciproque entre
le Rectorat de l'Académie de Strasbourg
et le Département du Bas-Rhin**

« LE RESPECT AU SENS PROPRE DANS NOS COLLEGES »

Les agents techniques des collèges assurent aujourd'hui un travail de qualité pour offrir aux 46 000 collégiens des établissements publics les meilleures conditions d'accueil et d'étude possibles.

Ils contribuent à l'entretien et la maintenance de locaux de 500 000 m² et de plus d'un million de m² de surfaces extérieures, à la distribution de plus de 3 200 000 repas par an.

Un Guide d'intervention technique et une campagne de communication sont lancés à l'occasion de la rentrée scolaire 2016/2017 avec pour objectifs de soulager la charge de travail des agents techniques des collèges et de mettre en lumière leur rôle au sein des établissements.

Ce guide constitue le document de référence applicable aux missions des agents qui travaillent au quotidien au sein des collèges.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche citoyenne visant à responsabiliser les collégiens et la communauté éducative sur la question de la propreté dans tous les collèges bas-rhinois.

Cette charte vise à inscrire cette action conjointe du Rectorat de l'Académie de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin dans une démarche partenariale.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de citoyenneté et de développement durable renforce les relations tripartites, basées sur la confiance réciproque, l'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement et le principe de libre administration des collectivités locales.

Les signataires s'engagent à tout faire pour atteindre les objectifs fixés et les promouvoir auprès des personnels de direction, des équipes éducatives et techniques.

* * * *

Article 1 :

Le chef d'établissement s'engage à faire respecter l'ensemble des valeurs qui fondent les conditions de mise en œuvre du guide d'intervention technique. Il place en tête de ses priorités les principes et engagements favorisant la sensibilisation et la responsabilisation collectives de l'équipe éducative dans le domaine de la propreté.

Article 2

Le Département du Bas-Rhin s'engage à mettre à disposition des établissements les moyens en fonction du niveau de service attendu.

Article 3

L'établissement et le Département du Bas-Rhin développeront une vision partagée des besoins et priorités d'intervention pour la restauration, la maintenance et l'entretien des locaux.

Article 4

Les signataires s'engagent à accompagner les agents techniques et les Adjoints gestionnaires dans les modalités de mise en œuvre de ces principes d'intervention.

Article 5

Le chef d'établissement promeut au sein de l'équipe éducative une culture de la propreté dont les points clefs sont l'engagement citoyen, la rigueur dans le respect et la mise en œuvre des règles. Cette démarche s'appuie sur la vigilance et l'implication de tous Le Président du Conseil Départemental mandate les conseillers départementaux, membres du conseil d'administration, pour garantir l'application des principes énoncés dans le guide par l'ensemble des utilisateurs.

Article 6

La mise en œuvre du protocole s'inscrit dans un processus d'évaluation continue et partagé. Il fera l'objet d'un bilan récapitulatif tous les ans.

Monsieur le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin

Madame la Rectrice de l'Académie de
Strasbourg

Frédéric BIERRY

Sophie BEJEAN